­­



<Ville>, le <date>

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE – PSC 1

* Vu le décret 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
* Vu l’arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l’unité d’enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
* Vu l’arrêté du 6 mars 1996 portant agrément de la Fédération française d’études et de sports sous-marins pour diverses unités d’enseignement de sécurité civile ;
* Vu la décision d’agrément n° PSC1 – 0109 P 13 délivrée le 1er septembre 2020 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l’unité d’enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
* Vu le procès-verbal de formation n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité de l’autorité attestant>, déclarant que

**<Civilité> <Prénom> <NOM>**,

<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

remplit les conditions exigées pour l’obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l’arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **<Civilité> <Prénom> <NOM>** le présent certificat de compétences.

<Attache de signature>

<Prénom> <NOM>

PSC1 - <ORGA> - n° 20XX/<n° certificat>